



## PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la citoyenneté et des élections  
7 place de la Madeleine CS16036  
76036 Rouen Cedex  
Tél : 02.32.76.52.43  
Mail : pref-associations@seine-maritime.gouv.fr

Le numéro W763019236  
est à rappeler dans toute  
correspondance

### Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W763019236

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

#### Le préfet de la Seine-Maritime

donne récépissé à **Madame la Présidente**  
d'une déclaration en date du : **29 juin 2021**  
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

#### CULTURES JAZZ

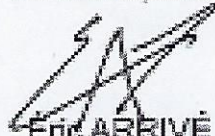
dont le siège social est situé : 3 rue Auguste Vacquerie  
76490 Rives-en-Seine

Décision prise le : **15 juin 2021**

Pièces fournies : liste des dirigeants  
Procès-verbal  
Statuts

Rouen, le 29 juin 2021

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de bureau de la citoyenneté et des



ENC ARRIVÉ

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A  
serialNumber=S17140003,-  
CN=DILA - SIGNATURE  
DILA,OU=0002  
13000918600011,organizati-  
onIdentifier=NTRFR-130009-  
18600011,O=DILA,C=FR  
75015 Paris  
2021-07-06 09:01:21

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER  
MINISTRE** Direction de l'information  
légale et administrative  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)  
[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Annonce n° 1379

#### 76 - Seine-Maritime

#### ASSOCIATIONS

#### Créations

Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime  
**CULTURES JAZZ.**

*Objet* : cette association a pour but la promotion de la musique jazz et de toutes musiques apparentés sur le département de la seine-martime

*Siège social* : 3, rue Auguste Vacquerie, 76490 Rives-en-Seine.

*Date de la déclaration* : 29 juin 2021.